

## RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-366

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-115 PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS (MAINTENANT VAL-DES-SOURCES) ANCIEN TERRAIN DE BALLES TROIS-LACS

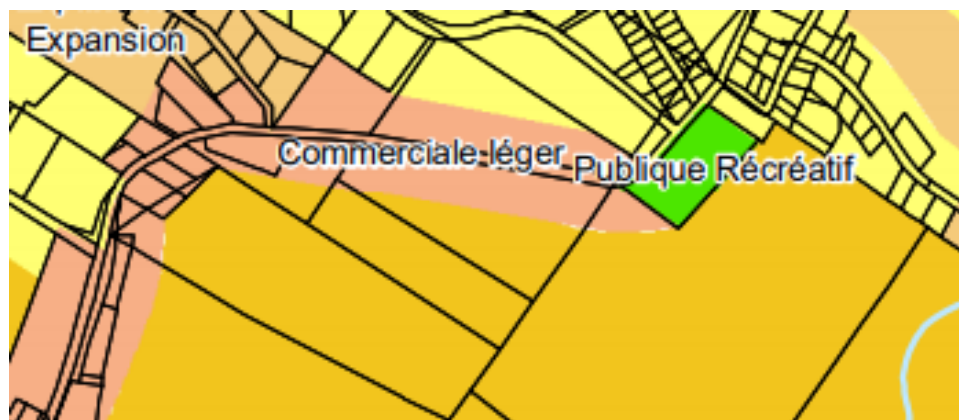
**ATTENDUE QUE** la Ville de Val-des-Sources a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le plan d'urbanisme sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Asbestos (maintenant Val-des-Sources) a adopté le règlement numéro 2006-115 : « plan d'urbanisme », en 2006;

**À CES CAUSES**, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

#### **ARTICLE 1 – Modification du plan des Grandes affectations du sol (lot 3 172 304)**

Le plan des Grandes affectations du sol faisant partie intégrante du plan d'urbanisme est modifié de façon à changer l'Affectation du sol du lot 3 172 304 (ancien terrain de balle boul Larochelle) pour la faire passer de *Publique – récréatif* à *Commercial léger*;



## ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

**ADOPTÉ**



Hugues GRIMARD,  
Maire



Georges-André Gagné,  
Directeur général et Greffier suppléant

/al

<b>AVIS DE MOTION :</b>	SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024
<b>DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :</b>	SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024
<b>ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :</b>	SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024
<b>ADOPTION DU RÈGLEMENT :</b>	SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024
<b>PUBLICATION :</b>	SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE 12 JUIN 2024
<b>ENTRÉE EN VIGUEUR :</b>	LE 12 JUIN 2024